



Déménagement, mon ex bailleur APL ?

Par **Baboulinaii**, le **26/05/2015** à **15:46**

Bonjour, rnAlors je vous explique mon problème,rnMon copain occuper un Studio depuis Août 2013, j'ai emménager avec lui en octobre 2014, à cette date nous avons ouvert les droits aux APLs, Ayant des soucis avec notre propriétaire très peu honnête (Plus de quittance depuis octobre malgré recommander, 2 bail, invasion de cloporte, problème électrique, société de la propriétaire non conventionner pour lui de l'habitation....) et n'ayant aucunes nouvelle de la CAF nous avons déménager le 1 mai et rendu les clés du studio le 17 mai (malgré l'accuser de réception du préavis elle nous a dis ne rien avoir reçut....).rnEn voulant effectuer le changement d'adresse sur le site de la CAF je découvre avec stupeur ou plutôt effroi qu'il on effectuer un paiement de 2586€ le 29/04/2015 et un paiement de 764€ le 02/04/2015 au tiers donc à la propriétaire. en somme toute notre rétrospective, et celle-ci c'est bien garder de nous le dire, le problème étant c'est que l'on a toujours verser la totalité du loyer soit 310€ par mois, dans ce compte la elle na pas a garder la somme puisqu'on lui a toujours payer la totalité, comment faire pour récupérer cette argent ? somme nous en tord de lui re-demander ou pas ?

Par **Lag0**, le **26/05/2015** à **16:42**

Bonjour,rnVous pouvez, tout à fait, exiger de votre ex-bailleur le remboursement de cette somme. En effet, le bailleur ne peut pas toucher plus que le loyer prévu, ce serait un enrichissement sans cause.rnSi l'accord amiable est impossible, il faudra saisir le tribunal d'instance.

Par **Baboulinaii**, le **26/05/2015** à **23:18**

Je vous remercie de la réponse, en espérant que ceci se passe rapidement et en douceur.